



Demande d'aide

Par Harry

Bonjour ! J'ai acheté un véhicule d'occasion, le jour de l'achat je me suis rendu chez le vendeur avec mon mécanicien. la vente s'est bien passé, malheureusement deux (2) mois après l'achat du véhicule j'ai appris que mon mécanicien avait reçu de l'argent de la part du vendeur pour fermer les yeux sur certains défauts du véhicule le jour de la vente. Face à cette situation, est-ce que je peux porter plainte ?

Par Isadore

Bonjour,

Très prosaïquement, quelles preuves avez-vous ?